

Comité de suivi du projet de Réserve internationale de ciel étoilé

DIVERTICIMES

Le projet de Réserve Internationale de Ciel Etoilé (RICE)

Label délivré par :



Enjeux inscrits dans la Charte du Parc

Extrait de la Charte (2008-2020)

Obj 1.1.2 : Prendre en compte la biodiversité ordinaire

La diminution de l'**impact** de l'éclairage public afin de réduire la pollution lumineuse créant des nuisances pour la faune

Obj 1.3.1 : Maîtriser la demande en énergie

L'incitation à une **utilisation rationnelle et économe** de l'éclairage public des communes (consommateur d'énergie et source de pollution lumineuse)

Extrait du projet de Charte (2023-2038)

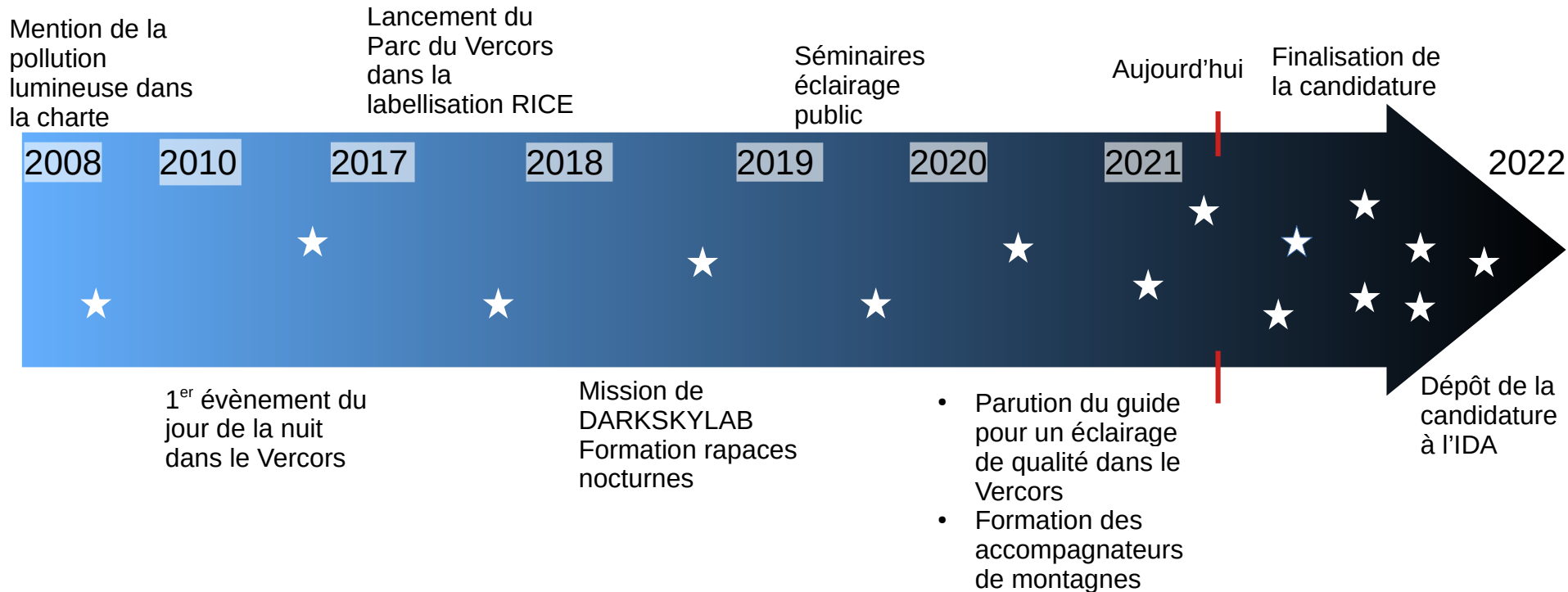
Obj 1.1. : Valoriser et préserver des paysages vivants et exceptionnels

OQP 4 : Faire du paysage nocturne un atout pour la RICE et l'ensemble des communes du Parc

Obj 2.2 : Accélérer la transition énergétique pour un territoire plus résilient

Disposition contraignante : les renouvellements d'éclairage public doivent être « conformes aux recommandations émises par le Parc et intègrent nécessairement l'extinction ou la modulation en cœur de nuit. »

Une quinzaine d'années d'action dans le Vercors



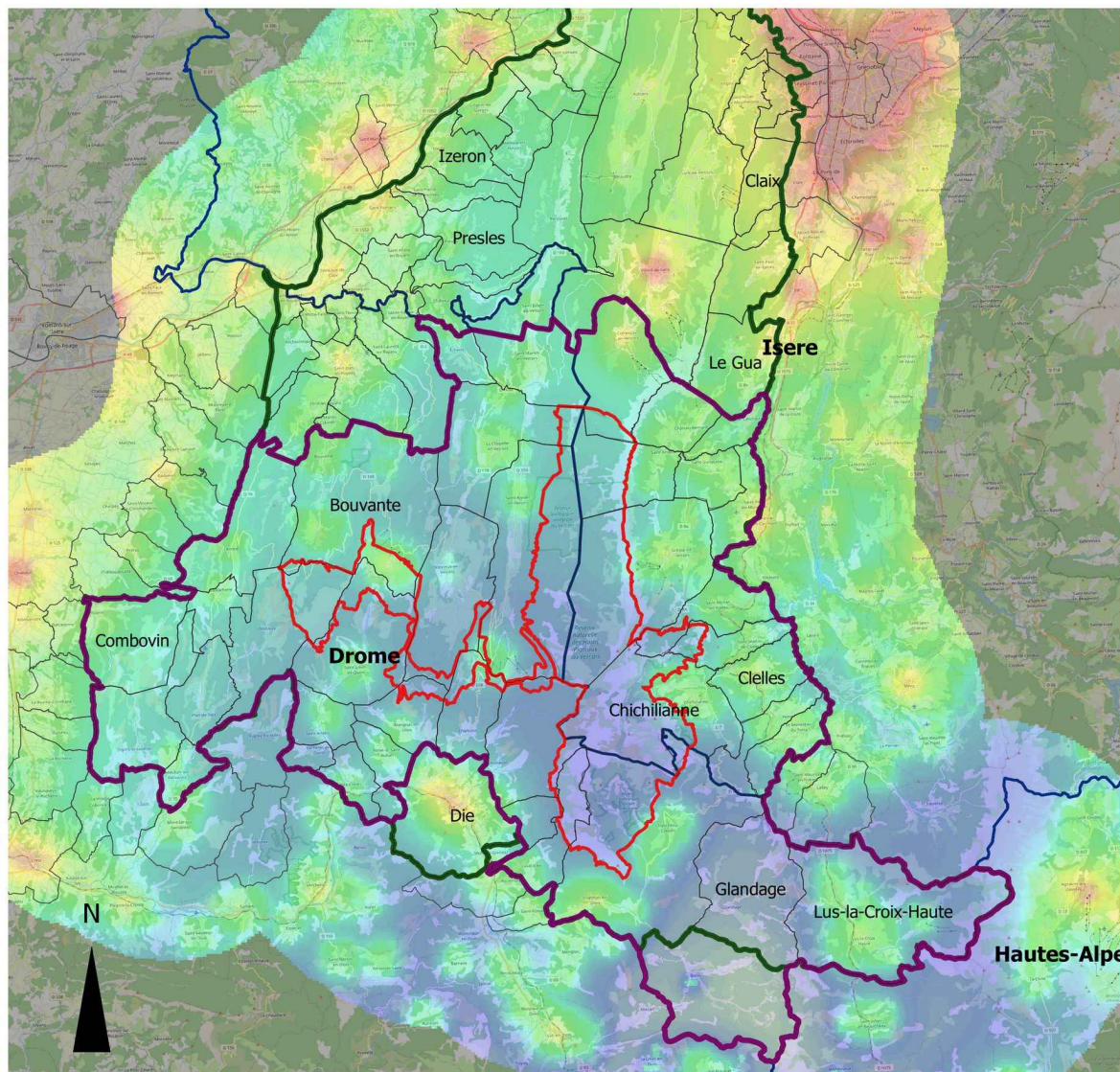
Travaux menés dans le Vercors

- Mission du bureau d'étude DARKSKYLAB en 2018 sur les 12 communes de la RNNHP / **excellente qualité de ciel nocturne**
- Rencontres des communes avec les syndicats d'énergie pour présenter le projet et inciter à la réalisation d'audits pour **inventorier les points lumineux**
- Collecte de données manquantes sera faite par un groupement de bureau d'étude
- Rédaction d'un **guide de l'éclairage** en partenariat avec les syndicats d'énergie
- **Formation et sensibilisation** du grand public et des professionnels du tourisme
- **Détermination des zones** coeur et périphérique
- Rédaction d'un **guide d'aide à la mise en place de l'extinction**

Guide disponible sur le site du Parc



Le territoire concerné



Légende

PNRV

Limites departements

Zone coeur : 244,973 km²

Zone périphérique : 1362,838 km²

Pollution lumineuse

mag/arc2



Exigences de l'IDA

Dans la RICE :

- **L'éclairage public et privé devra respecter des critères techniques précis.**

Réponse PNRV : Production d'un Light Plan Management (LMP) et du guide

- **Avoir le soutien d'au moins 80 % du territoire (en surface et en équivalent hab.)**

Réponse PNRV : charte d'engagement des communes+ exemple de délibération et courrier de soutien

- **Avoir connaissance des points lumineux du territoire**

Réponse PNRV : collecte de données auprès des communes et complément par un bureau d'étude

Dans la zone cœur :

- **Qualité du ciel minimale : 21,2 mag/arcsec²**

Réponse PNRV : mesures de qualité du ciel effectuées en 2018 et nouvelle campagne en 2021

- **2/3 de l'éclairage en zone cœur conforme au LMP lors du dépôt (90 % et 100 % après 5 et 10 ans)**

Réponse PNRV : négociation à prévoir avec l'IDA car très peu de points en zone cœur (Font d'Urle et Archiane)

Recommandations du Parc du Vercors

Rappel de la réglementation (arrêté du 27 décembre 2018)

Recommandations :

↔ Température de couleur



Bougie
1800 K

Lampe à
incandescence
2 500 - 2 900 K

Lever / coucher
de soleil
3 000 - 2 900 K

Tube TL
4 000 - 5 000 K

Lumière du
jour
5 000 - 6 500 K

Ciel couvert
6 500 - 8 000 K

Ciel nuageux
9 000 - 10 000 K

CHAUD

NEUTRE

FROID

↔ ULOR à 0 %



Luminosité ne respectant pas l'arrêté

Arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses

Bonne luminosité

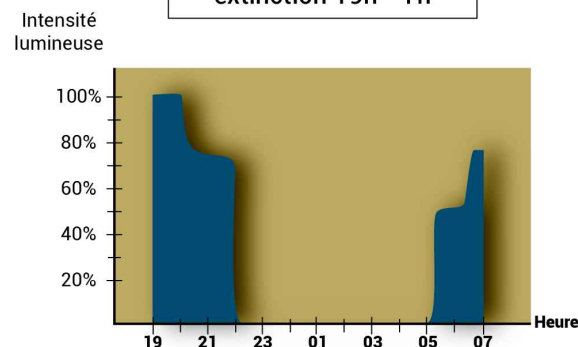
↔ Gestion temporelle de l'éclairage

↔ Niveau d'éclairement

↔ Hauteur des dispositifs d'éclairage

Selon la typologie des lieux à éclairer

Gradation lumineuse et
extinction 19h - 7h



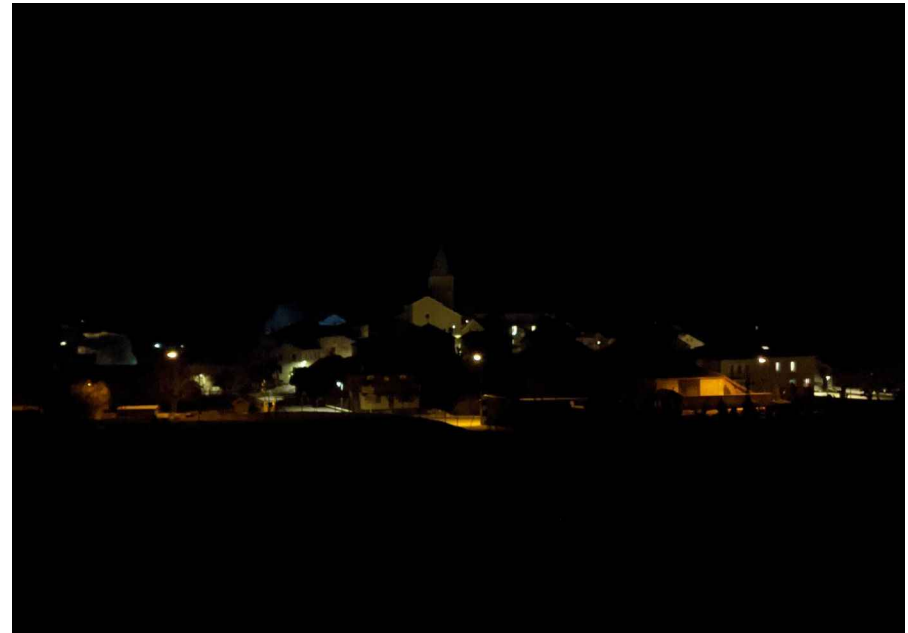
Comparaison Réglementation /préconisations

		Réglementation nationale	Zone cœur	Zone périphérique
Performance spectrale de l'éclairage	Couleur de température	≤ 3000 K	≤ 2400 K	≤ 2700 K
	Ratio d'émission d'onde inférieure à 500 nm	Pas de réglementation	0%	15%
ULOR / ULR		$\leq 4\%$	$\leq 1\%$	$\leq 1\%$
Gestion temporelle		Pas de réglementation	Modulation ou extinction obligatoire	Modulation et/ou extinction recommandées
Vitrines et enseignes lumineuse de magasin		Éteint entre 1h et 6h	Interdit	Éteint entre 1h après la fermeture et 1h avant l'ouverture 6+ recommandation de taille + conformité avec les performances spectrales du LMP
Mise en valeur du patrimoine bâti		Éteint après 1h	Interdit	Réglementation nationale + utilisation minimale avec un flux contenu
Bureau		Éteint entre 1 h et 7h7h	Interdit	Réglementation nationale

Des progrès déjà réalisés exemple de Saint-Agnan-en-Vercors



Avant



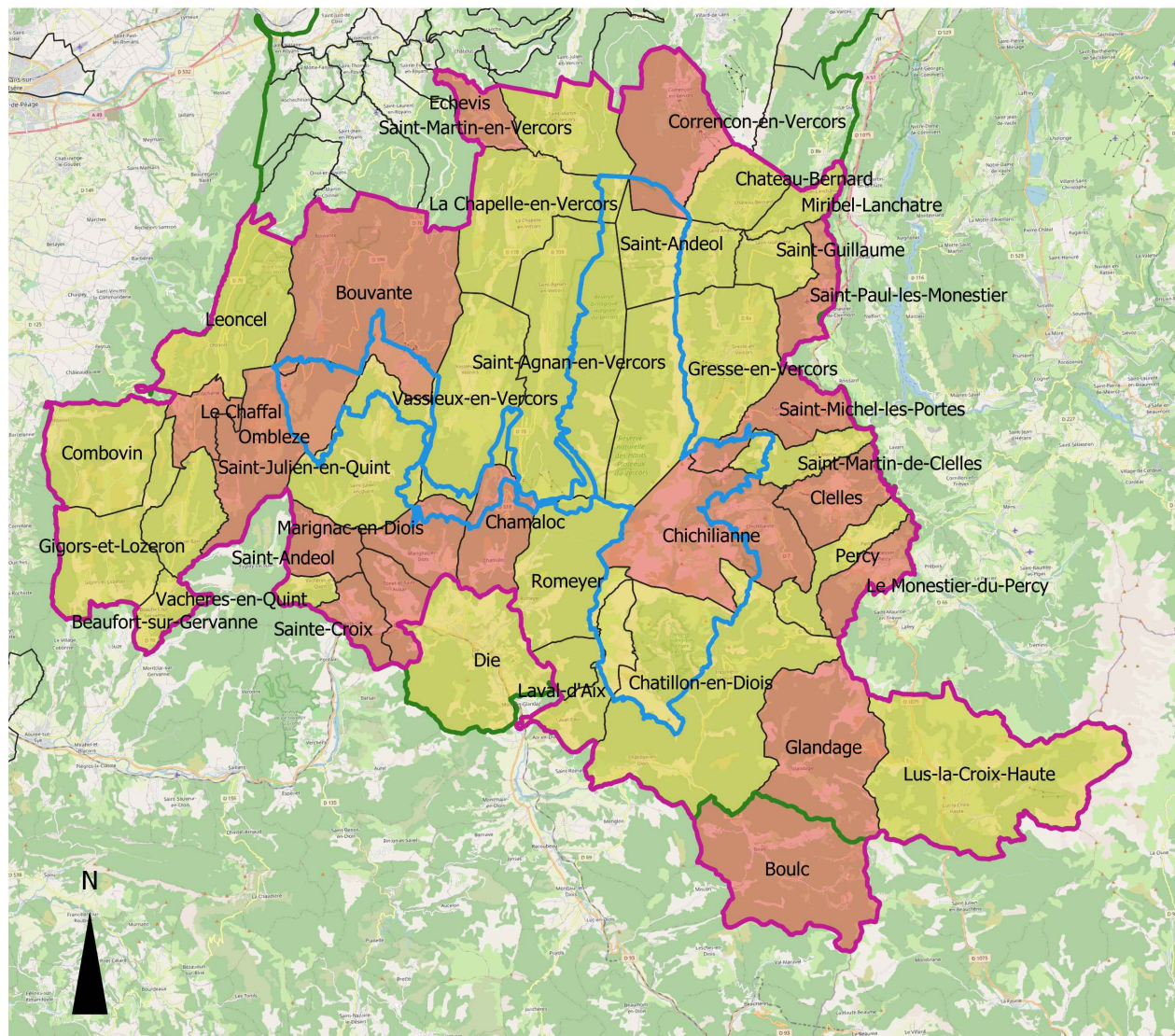
Après

Dans le village
Au col de Rousset : rénovation complète du rond point

Charte d'engagement

- Objectifs :
 - * Matérialiser les engagements du territoire et des communes
 - * Fixer une feuille de route en matière de pollution nocturne dans la RICE et le Vercors
 - * Montrer à l'IDA l'ambition et la dynamique du territoire du Vercors
- Engagements des communes :
 - * Respecter les principes directeurs du LMP et les préconisations techniques du Parc du Vercors (dans le cadre des rénovations)
 - * Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire
 - * Participer au projet de RICE
- Engagements du Parc du Vercors
 - * Faire vivre la RICE
 - * Sensibiliser et accompagner tous les acteurs sur les enjeux de la pollution lumineuse
 - * Veiller à la durabilité du label RICE et des relations avec l'IDA

Récolte données



Inventaire des points d'éclairage public des communes de la RICE du Vercors

Légende

- Zone périphérique RICE
- Zone cœur RICE
- Données non disponibles
- Données disponibles
- Communes Parc
- Périmètre Parc

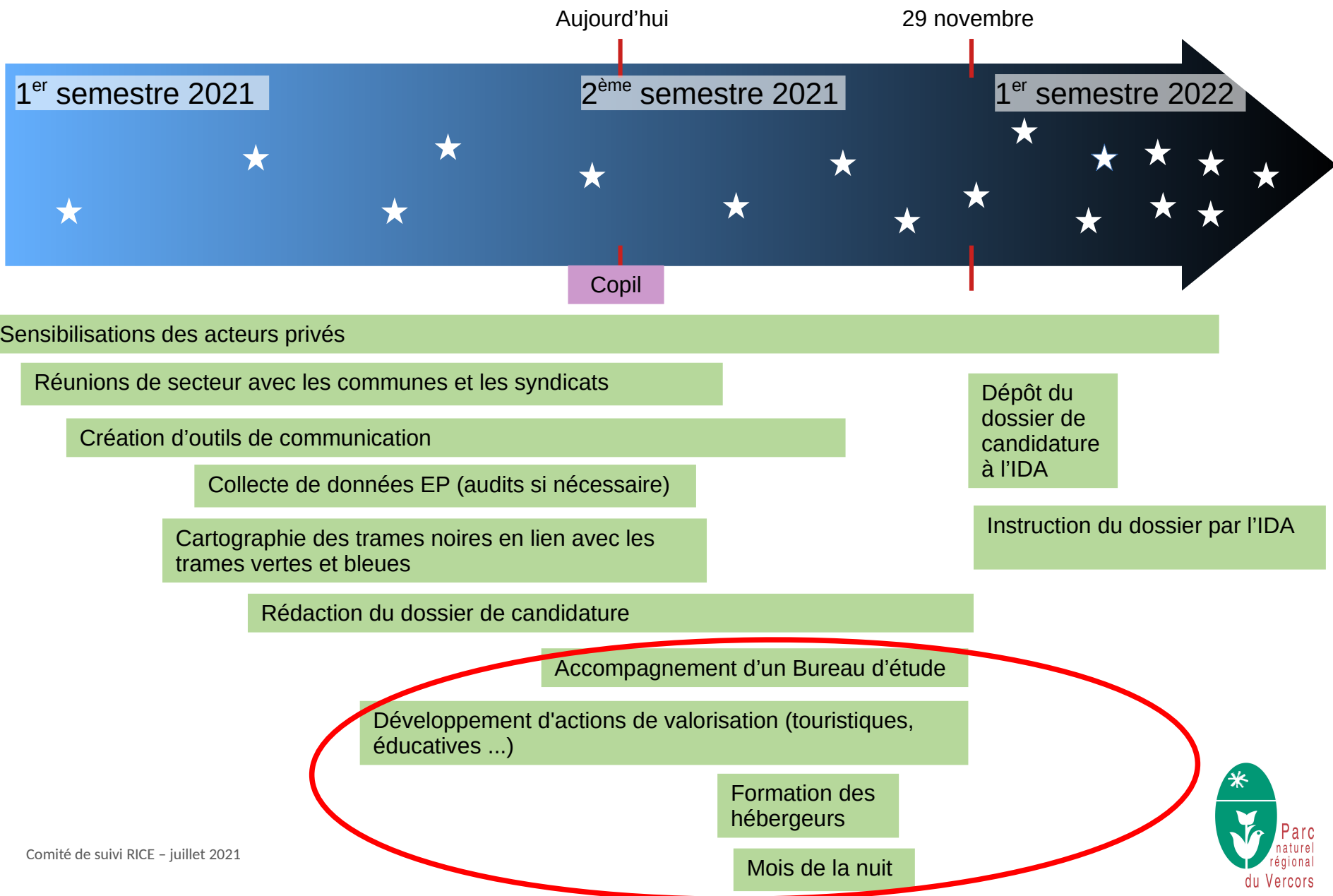
Auteur : Florian CHEVEREAU

le 30/06/2021

Source :
OpenStreetMap 2021
Parc Naturel Régional du Vercors

0 7.5 15 km

Poursuite du projet de RICE Vercors

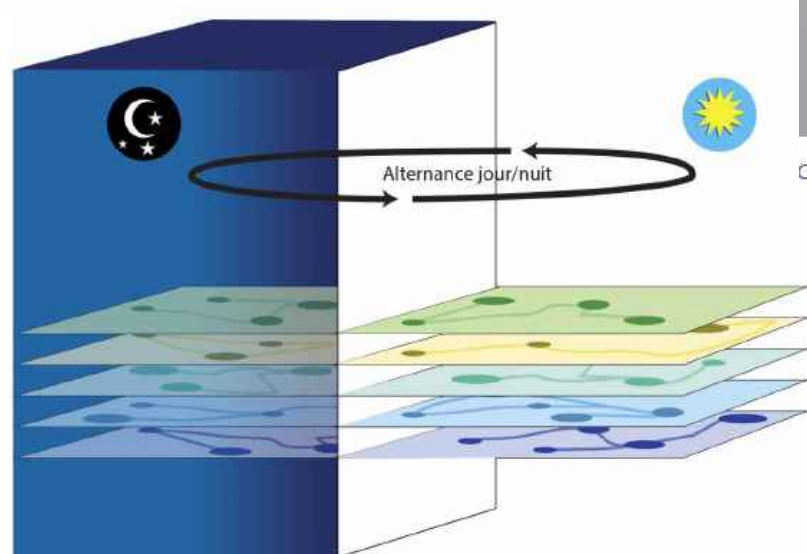


Dossiers en cours

- Mission d'un bureau d'étude
 - * Collecte de données d'éclairage publique
 - * Mesure de qualité du ciel et simulation de la pollution lumineuse
 - * Aide à la rédaction du dossier
- Formation à destination des hébergeurs (oct. 2021, Trièves)
 - * Echanges et sensibilisation sur les enjeux liées à la pollution lumineuse
 - * Observation du ciel
- Mois de la nuit en octobre
 - * Coopération : Grenoble Alpes Métropole, Parcs de Chartreuse, Parc du Vercors et Espace Belledonne
 - * Invitation des communes à organiser des événements dans tous les territoires
 - * Partenariat avec des associations
- Enjeux d'ici novembre
 - * Formalisation du soutien des communes et des partenaires
 - * Compléter les données manquantes*
 - * Rédaction de la candidature

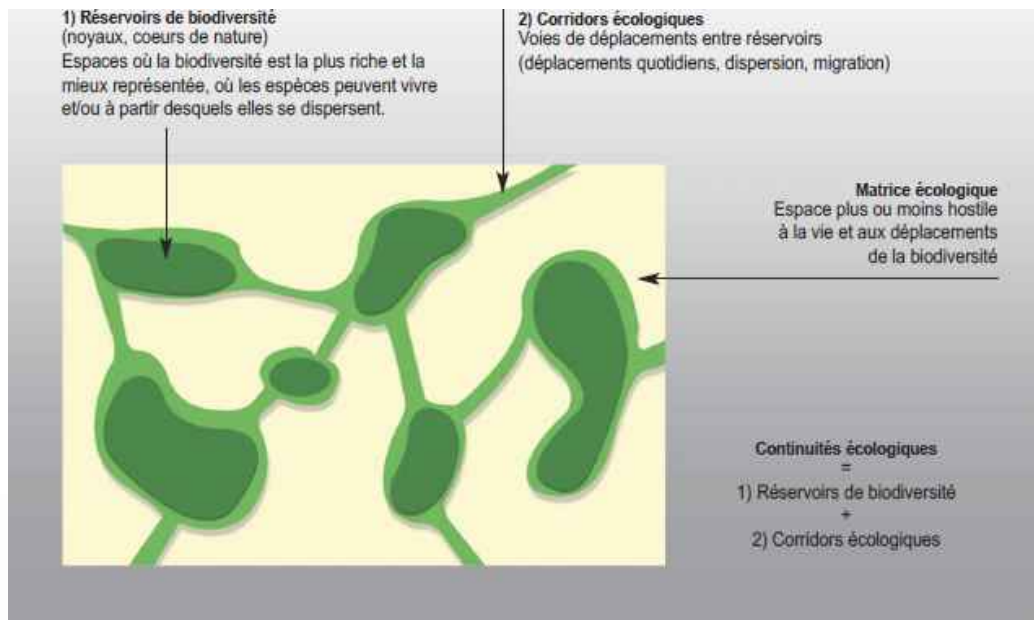
Trames noires

Principe des continuités écologiques



La Trame noire vise à prendre en compte la dimension temporelle (alternance jour/nuit), absente jusqu'à présent dans la Trame verte et bleue. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Comité de suivi RICE – juillet 2021



Continuités écologiques, réservoirs de biodiversité et corridors. Source : d'après Sordello, 2017 [38].

Pour le Vercors 6 sous trames :

- forestière
- milieux ouverts collinéens et montagnards
- milieux ouverts d'altitudes
- pelouses sèches
- milieux rocheux
- eau et zones humides

Profitez déjà du ciel du Vercors ...



@ Dominique Joubert